

**Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 22-23 mai 2019****DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE****JT03448030**

## **DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA RCM DE 2019**

### **LA TRANSITION NUMÉRIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS**

1. Les participants à la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) de 2019 se sont réunis les 22 et 23 mai 2019 sous la Présidence de la République slovaque et la Vice-présidence du Canada et de la République de Corée pour examiner « La transition numérique au service du développement durable : opportunités et défis ». La Présidence de la RCM de 2019 considère que **l'ensemble des Membres\*** est parvenu à un **accord général** sur les points suivants :
2. La RCM de 2019 intervient à un moment charnière pour les responsables de l'action publique, à l'heure où l'économie mondiale est de plus en plus irriguée par le numérique, dont le potentiel est énorme en termes de croissance économique et de productivité. La poursuite des réformes structurelles, des politiques macroéconomiques adéquates et des marchés ouverts sont des conditions essentielles pour concrétiser ce potentiel. Le caractère mondial de la transition numérique rend nécessaire une coopération internationale efficace et, ensemble, les Membres peuvent mieux agir pour relever les défis liés au numérique et faire en sorte que les avantages qui en découlent soient plus largement accessibles et contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ensemble des Membres prend acte et se félicite du rôle de l'OCDE à cet égard, et notamment de la façon dont ses travaux nourrissent l'action d'instances régionales ou mondiales telles que le G20, le G7, les Nations Unies, l'APEC et l'ASEAN.
3. L'ensemble des Membres se félicite des résultats de la Phase 1 du projet horizontal « Vers le numérique » : la Boîte à outils de l'OCDE sur la transformation numérique, les rapports « Vers le numérique : forger des politiques au service de vies meilleures », « Measuring the Digital Transformation » et « How's Life in the Digital Age ». Parallèlement, les Membres attendent avec intérêt la Phase 2, ainsi que les travaux sur les plateformes électroniques et les technologies émergentes, dont la technologie des chaînes de blocs et l'intelligence artificielle (IA), et prennent note des différentes contributions à mettre à l'actif du Sommet sur la transformation numérique.  

L'ensemble des Membres s'engage à œuvrer de concert pour empêcher que l'internet ne serve le terrorisme et l'extrémisme violent, sans compromettre la liberté d'expression, les droits humains ni l'innovation au service d'une vie meilleure. Pour ce faire, ils appellent l'OCDE, dans le cadre de la Phase 2 du projet horizontal « Vers le numérique » et en concertation avec les partenaires, experts et acteurs concernés, à examiner les options envisageables pour la suite à donner, et à faire rapport au Conseil avant le 31 mars 2020.
4. **Intelligence artificielle** : L'ensemble des Membres a adopté la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intelligence artificielle (IA), qui constitue une étape importante de la collaboration internationale visant à bâtir la confiance dans cette technologie majeure, et à en promouvoir l'adoption et l'utilisation, tout en gérant les risques qui peuvent y être associés. Cette Recommandation viendra étayer un cadre d'action prévisible, stable mais évolutif, qui privilégie

une approche responsable, centrée sur l'humain, vis-à-vis d'une IA digne de confiance fondée sur des principes d'inclusion, de transparence, de robustesse et de responsabilité. Les Membres encouragent l'OCDE à poursuivre ses travaux sur l'intelligence artificielle. Ils se félicitent de la création d'un Observatoire OCDE des politiques relatives à l'IA et de la coopération qui pourra être engagée avec d'autres initiatives comparables. L'OCDE et ses Membres devraient encourager les initiatives internationales, intersectorielles et multipartites afin de bâtir une expertise à long terme en matière d'IA.

5. **La fiscalité à l'ère du numérique** : L'ensemble des Membres salue les récents progrès accomplis en vue d'identifier des propositions concrètes et de s'acheminer vers un accord autour d'une feuille de route détaillée permettant d'apporter des solutions aux défis liés à la fiscalité de l'économie numérique et aux problématiques qui subsistent dans le cadre du Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Les Membres attendent avec intérêt les efforts qui seront déployés pour parvenir à une solution de long terme fondée sur un consensus, en 2020, en concertation avec l'ensemble des membres du Cadre inclusif pour la mise en œuvre du Projet BEPS OCDE/G20 et d'autres parties prenantes. Ces résultats s'appuient sur le rôle clé joué par l'OCDE pour renforcer l'équité du système fiscal international, à travers notamment la mise en place de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers aux fins de la transparence fiscale, et à travers le projet BEPS. Les Membres appellent l'ensemble des pays à rester attachés à ce processus multilatéral de l'OCDE. Ils encouragent en outre les initiatives de l'OCDE en matière de développement des capacités visant à renforcer les administrations fiscales dans les pays en développement, en mettant en œuvre le programme d'action pour la transparence fiscale et le projet BEPS.
6. **Concurrence** : L'ensemble des Membres souligne l'importance de marchés ouverts et contestables, et reconnaissent que la concurrence est, de longue date, un sujet prioritaire pour les États et les différentes parties prenantes. Ils notent que les responsables de l'action publique devraient examiner de près les effets de l'accentuation des phénomènes de concentration des marchés et que les autorités de la concurrence devraient être vigilantes vis-à-vis des entreprises du numérique dont le comportement pourrait nuire à la concurrence. Les Membres encouragent l'OCDE à poursuivre ses travaux et à promouvoir le dialogue sur la politique de la concurrence et sa mise en œuvre, en prenant notamment en considération les liens qui peuvent exister entre des domaines tels que l'accès aux données et leur contrôle, les fusions-acquisitions, les droits de propriété intellectuelle, la protection des consommateurs et la lutte contre la corruption transnationale. Les Membres saluent les travaux que l'OCDE consacre aux plateformes électroniques et au respect du droit de la concurrence et des législations connexes dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus irriguée par le numérique. L'ensemble des Membres encourage l'OCDE à continuer de promouvoir la coopération entre les autorités de la concurrence et d'autres autorités de tutelle comme celles chargées de la protection des consommateurs ou de la protection des données, au plan tant national qu'international.
7. **Sécurité, respect de la vie privée et protection des données** : Les Membres reconnaissent que l'amélioration de la sécurité, la protection des données à caractère personnel et de la vie privée ainsi que la protection des consommateurs sont des éléments qui favorisent la confiance du public dans la transition numérique, facilitent la libre circulation des données en toute sécurité et promeuvent l'innovation. L'ensemble des Membres soutient la libre circulation de l'information, des idées et de la connaissance, dans le respect des cadres applicables à la protection de la vie privée et des données, de la sécurité des infrastructures numériques vitales et des droits de propriété intellectuelle. Les Membres reconnaissent que les pouvoirs publics et les autres acteurs, tels que l'industrie, peuvent faire davantage pour promouvoir une

gouvernance des données responsable, efficace, digne de confiance et fiable, et s'emploieront à œuvrer de concert pour mieux traiter ces questions et instaurer un climat de confiance vis-à-vis du système numérique mondial. Les Membres appellent l'OCDE à améliorer la mesure des données pertinentes pour l'action publique, en définissant et en quantifiant les différents types de données. Ils étudieront par quels moyens mieux promouvoir le Forum mondial de l'OCDE sur la sécurité numérique pour la prospérité, et les travaux connexes menés sur la protection de la vie privée et les données ouvertes, en particulier dans le domaine de la gouvernance publique.

8. ***L'innovation numérique au service d'une vie meilleure*** : L'ensemble des Membres prend acte du potentiel que recèlent l'innovation numérique, les données et l'adoption de solutions numériques novatrices pour consolider les résultats économiques, notamment le fonctionnement des marchés, des institutions publiques ainsi que des entreprises grâce à une gouvernance d'entreprise plus solide et des cadres réglementaires plus efficaces, et pour améliorer les services aux personnes, aux collectivités, aux pouvoirs publics, aux villes, aux zones rurales et aux régions. Les Membres saluent les travaux que l'OCDE consacre aux plateformes électroniques et à l'économie des services, la collecte de données ventilées par sexe et par âge, lorsque c'est possible, ainsi que les analyses qu'elle effectue et les conseils qu'elle prodigue sur les politiques à même d'appuyer l'action des pouvoirs publics en vue d'aider les villes, les zones rurales et les régions à être « intelligentes », notamment en favorisant un environnement urbain plus durable, en améliorant la santé et le bien-être, et en facilitant la participation des citoyens. Ce faisant, les Membres s'engagent à respecter la vie privée, la sécurité et l'éthique, protéger les droits de propriété intellectuelle, les données à caractère personnel et les consommateurs, en particulier les enfants, dans l'environnement numérique, ainsi qu'à combattre la généralisation de la désinformation et préserver la démocratie et les droits humains, notamment la liberté d'expression. L'ensemble des Membres attend par ailleurs des fournisseurs de services en ligne qu'ils se conforment aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En outre, les Membres encouragent l'OCDE à favoriser la coopération internationale en matière de partage de données sur la pollution de l'air, de l'eau et des sols au plan national ou par-delà les frontières.
9. ***Relations mondiales et adhésion*** : L'ensemble des Membres apporte son soutien à la coopération engagée par l'OCDE avec les pays non Membres, les régions et d'autres organisations internationales dans l'optique de diffuser et de promouvoir ses analyses, ses instruments et ses bonnes pratiques. Les Membres attendent avec intérêt l'achèvement du processus de ratification de l'Accord d'adhésion de la Colombie à l'OCDE et estiment encourageants les efforts que déploie le Costa Rica pour respecter les engagements pris dans le cadre de son processus d'adhésion à l'OCDE.
10. ***Leadership et gestion*** : Les Membres reconnaissent le rôle du Secrétaire général dans la proposition de nouvelles initiatives, y compris dans ses Orientations stratégiques, pour considération ultérieure et décision par le Conseil, et remercient l'ensemble du Secrétariat pour ses efforts à l'appui des réalisations de l'OCDE.

La Présidence considère en outre que **la majeure partie des Membres s'est accordée sur les points suivants** :

- 11. *L'innovation numérique au service d'une vie meilleure et du développement durable*** : Les Membres soulignent l'importance de l'accès aux technologies de l'information et des communications, de l'innovation numérique et du développement des compétences pour aider les pays à concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD). La majeure partie des Membres reconnaît qu'œuvrer en collaboration peut se traduire par un partage des coûts, la mutualisation des capacités, la promotion de la diffusion volontaire des technologies dans des conditions arrêtées d'un commun accord par le biais de marchés ouverts et concurrentiels et par des partenariats entre les secteurs public et privé qui facilitent des financements stratégiques et ciblés, de grande ampleur et sur le long terme. Des infrastructures de qualité d'un accès ouvert à tous et équitable, et la résorption des déficits de compétences, en particulier pour les femmes et les filles, les seniors et d'autres groupes vulnérables, demeurent essentielles pour mettre les technologies existantes et la transition numérique au service du développement durable. Les Membres appellent l'OCDE à mettre à profit les possibilités de dialogue dans ce domaine.
- 12. *Avenir du travail*** : La majeure partie des Membres reconnaît que les profonds changements structurels qui bouleversent les marchés du travail et la demande de compétences exigent d'adapter l'éducation, la formation, l'emploi et les politiques sociales, ou encore les systèmes de protection sociale, de sorte qu'ils répondent aux besoins des femmes, des jeunes, des seniors, des travailleurs handicapés et autres groupes vulnérables, ainsi que des travailleurs qui occupent des emplois atypiques, sont confinés dans des tâches répétitives ou travaillent dans des secteurs ou des régions affectés par la transformation numérique. Les Membres demeurent déterminés à bâtir un avenir du travail inclusif et durable et à promouvoir l'égalité des chances en favorisant la croissance économique, la création d'emplois, la résilience du marché du travail, le travail décent et des programmes de valorisation de la main-d'œuvre efficaces, notamment par le biais de la formation professionnelle, du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, en soulignant l'importance de tels programmes pour les éducateurs et les enseignants. À cet égard, ils se félicitent de la nouvelle Stratégie pour l'emploi, de l'édition 2019 des Perspectives de l'emploi et des Perspectives sur les compétences, et de la nouvelle Stratégie sur les compétences. La majeure partie des Membres appelle l'OCDE à poursuivre ses travaux sur le développement des compétences socioémotionnelles, cognitives, numériques et entrepreneuriales, en encourageant le recensement et l'échange de bonnes pratiques, et en étudiant les moyens propres à renforcer les compétences dans le secteur public. Les Membres saluent l'analyse et la cartographie des risques sociaux qu'induisent, par exemple, la lenteur de la progression des salaires ou l'insécurité de l'emploi, de même que les discussions relatives à l'identification de nouvelles sources et de nouvelles méthodes de collecte de données sociales au service d'une transition juste.

Pour concrétiser tous les bienfaits de la transition numérique sur les plans de la productivité, de la croissance innovante et du bien-être, les Membres s'appliqueront à promouvoir l'adoption et le déploiement du numérique dans les PME ainsi que l'entrepreneuriat numérique, des cadres réglementaires modernes, transparents et évolutifs, la diffusion des technologies numériques dans les entreprises de toutes tailles, et l'accès de tous, en particulier des femmes et des filles, au numérique pour favoriser plus encore l'inclusion par les technologies.

**13. Développement durable et économie sobre en ressources :** La majeure partie des Membres reconnaît le potentiel qui est celui des technologies numériques pour réduire les émissions et rendre les économies résilientes face au changement climatique et pour transformer les modèles économiques et les processus, afin de les aider à parer au changement climatique et à assurer une croissance plus propre et plus durable, grâce à une plus grande efficacité de la gestion des ressources, de l'énergie et des déchets, une économie plus circulaire et une gestion des matières plus durable, une amélioration de la mesure scientifique de l'environnement, une meilleure réglementation de l'environnement et un renforcement de sa mise en application, et grâce à une économie maritime et une gestion des zones côtières plus durables, par le biais notamment d'une diminution des déchets marins, la préservation de la biodiversité et l'enrichissement du capital naturel.

La majeure partie des Membres reconnaît le rôle fondamental de l'Accord de Paris en tant qu'outil permettant de faire face efficacement au changement climatique et aux autres défis environnementaux et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les Membres déterminés à mettre en œuvre l'Accord de Paris poursuivront leur action dans le cadre de cet Accord, notamment en mettant à profit les opportunités offertes par la transition numérique.

Les Membres prennent acte du fait que les nouvelles technologies sont aussi à l'origine de défis environnementaux liés à l'énergie, aux ressources exploitées et aux déchets électroniques (« e-déchets »). La majeure partie des Membres appelle l'OCDE à renforcer ses travaux dans ces domaines.

**14. Les échanges à l'ère du numérique et les défis auxquels est actuellement confronté le commerce mondial :** La majeure partie des Membres souligne l'importance du système commercial multilatéral et de sa contribution à l'investissement et aux échanges internationaux, puissants moteurs de croissance, de productivité, d'innovation, de création d'emplois et de développement. Les Membres reconnaissent toutefois que les bienfaits des échanges et de l'investissement ne se répartissent pas automatiquement. Les Membres ont examiné un certain nombre de défis auxquels est actuellement confronté le commerce mondial, tels que les surcapacités, la nécessité de mettre un terme aux subventions à l'origine de distorsions sur les marchés, aux transferts de technologie forcés et autres pratiques protectionnistes, et le blocage du renouvellement des membres de l'Organe d'appel de l'OMC.

La majeure partie des Membres reconnaît que les tensions commerciales actuelles ont des répercussions sur l'économie mondiale, et convient de la nécessité d'en traiter les causes profondes en harmonisant les règles du jeu dans le domaine de l'investissement et des échanges internationaux. Ils reconnaissent qu'il y a lieu de moderniser les règles commerciales, notamment face à la transition numérique mondiale, et se déclarent attachés à la nécessaire réforme de l'OMC. La majeure partie des Membres accueille favorablement les propositions relatives aux notifications à l'OMC visant à renforcer la transparence des politiques commerciales des membres de l'OMC et attend avec intérêt la conclusion prochaine d'un accord à ce sujet. Ils appellent de leurs vœux la préservation d'un système opérant d'arbitrage par un tiers en deux étapes dont les décisions ont force obligatoire pour les différends qui surviennent dans le cadre de l'Accord de l'OMC, et invitent à soutenir des méthodes souples en vue de renforcer la fonction de négociation de l'OMC.

La majeure partie des Membres appelle au renforcement des règles internationales régissant les subventions sectorielles, à la prolongation, sur la base actuelle et sans limitation de durée, du Forum mondial sur les surcapacités sidérurgiques, ainsi qu'à une accélération des travaux du Groupe de travail international sur les crédits à l'exportation, dans l'optique de parvenir à un accord sur les nouvelles disciplines internationales en matière de financement des exportations. Ils saluent et soutiennent également l'initiative relative à la Déclaration

conjointe sur le commerce électronique. La majeure partie des Membres renouvelle son engagement à travailler de concert à l'amélioration d'un ordre international fondé sur des règles, à même de s'adapter efficacement à un monde en rapide évolution.

Les Membres reconnaissent que les technologies numériques et les données ont eu des effets considérables sur les échanges et les investissements internationaux, en ce qu'ils ont contribué à réduire les coûts, favorisé le développement des chaînes de valeur mondiales et la diffusion des technologies, et mis en relation les entreprises et les consommateurs, par-delà les frontières. À l'ère du numérique, le commerce peut aider à promouvoir l'inclusivité en donnant plus de moyens d'agir à différents groupes souvent sous-représentés dans les échanges commerciaux, comme les femmes, les populations autochtones, les personnes atteintes d'un handicap ou encore les PME. Il offre également d'amples possibilités d'intégrer les économies en développement dans le système commercial international. Les Membres appellent l'OCDE à poursuivre ses travaux d'analyse fondés sur des données concrètes dans le domaine des échanges, y compris sur les dispositifs de soutien à l'origine de distorsions sur les marchés et autres obstacles aux échanges, ainsi que sur la mesure du commerce numérique et de son impact sur la société, par exemple sur l'autonomisation économique des femmes.

\* les Ministres et Représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Chili, de la République de Corée, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne.

